



PROLINNOVA Lignes directrices N° 11

Principes directeurs pour les Comités Nationaux de Pilotage (CNPs)

Lors de la réunion initiale de Proli-FaNS (Promotion de l'innovation locale dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle), les participants ont apporté des idées sur les principes à suivre pour guider la composition et le fonctionnement du Comité National de Pilotage (CNP) en tant qu'organe de gouvernance supervisant des Plateformes des Pays (PPs) de PROLINNOVA. Ces principes directeurs sont partagés d'abord avec les cinq PPs de Proli-FaNS pour leurs commentaires. Le texte révisé sera ensuite présenté à l'IPW2017 pour discussion avec les autres PPs et la version qui en résultera sera présentée au POG pour ratification.

Les rôles

- Types de rôles : fournir une orientation générale et supervision pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et des programmes des PPs ; formuler des politiques, des stratégies et des plans pour réaliser les objectifs des PPs ; surveiller la coordination et la mise en œuvre des PPs afin de faciliter l'amélioration ; promouvoir le développement d'un réseau fort et dynamique ; assurer la transparence et la responsabilité financière des PPs ; approuver les plans de travail et les budgets des projets relevant des PPs ; aider à la mobilisation des ressources ; engager dans le dialogue politique au nom des PPs ; faciliter le travail en réseau avec les réseaux et organisations nationaux et internationaux pertinents.
- Le rôle de la gouvernance et de la supervision par le CNP doit être strictement séparé du rôle de la mise en œuvre par l'équipe de base de la PP.
- Le coordonnateur de la PP est supervisé par le CNP et relève du président du CNP et ne peut donc pas assumer ce rôle. Le coordonnateur de la PP doit être membre d'office ou secrétaire du CNP, participer aux discussions mais sans droit de vote.
- Dans les cas où la PP est impliquée dans un projet multi-PPs sous l'égide de PROLINNOVA, le CNP devrait approuver les plans de travail et les budgets de la PP avant qu'ils soient envoyés au coordinateur du projet.

Composition

- Diversité : les membres du CNP devraient couvrir divers groupes de parties prenantes (par exemple, organisations paysannes, organisations non gouvernementales, organismes gouvernementaux, conseil agricole, recherche) et types d'expertise.
- Une seule personne par organisation membre devrait siéger au CNP ; une exception peut être faite lorsqu'une seconde personne apporte une expertise ou une perspective qui autrement manquerait.
- L'équilibre entre les sexes doit être recherché ; cela ne devrait pas être mécanique (nombre d'hommes et nombre de femmes) ; tous les membres du CNP doivent avoir une bonne

PROJET DE DOCUMENT

compréhension de la dynamique et des questions relatives à l'égalité entre les sexes et, si tel n'est pas le cas, une formation et un accompagnement appropriés devraient être donnés.

- Le CNP devrait compter au moins avec trois membres de différents types d'institutions ; un CNP avec 10–12 membres ou même plus serait lourd et coûteux, surtout si les frais de déplacement sont couverts. La taille idéale d'un CNP est probablement dans la gamme de 5–9 membres.
- Les membres du CNP devraient avoir la capacité d'établir et de renforcer les liens (horizontaux et verticaux) avec divers partenaires et parties prenantes et à différents niveaux. Cette mise en réseau devrait renforcer la capacité de la PP à mettre en œuvre des activités, à mobiliser des ressources, à obtenir un appui technique, à diffuser des informations et à s'engager dans le plaidoyer et le dialogue politique.

Procédures

- Le CNP devrait avoir un mandat définissant ses rôles et ses responsabilités, sa composition (y compris la composition par sexe), le processus d'inscription et / ou d'élection, les mandats, la procédure de nomination des présidents ou des coprésidents, l'établissement des sous-comités, des procédures de communication interne et externe, etc.
- Le CNP peut et doit impliquer des personnes de différentes régions du pays et doit se rencontrer au moins une fois par an en personne, mais pourrait par ailleurs discuter par courrier électronique ou Skype ou par conférence téléphonique. Les informations doivent être fournies par écrit (par courrier électronique ou dans un Dropbox ou autre) avant que des décisions importantes ne soient prises.
- La participation au CNP est volontaire sans compensation financière. Seuls les frais nécessaires pour les déplacements, les communications et les repas seront remboursés, sous réserve de la disponibilité des fonds.